



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Mercredi 30 mars 2022

Procès-Verbal du Bureau Syndical du 30 mars 2022



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du bureau syndical régulièrement convoqués, se sont réunis le jeudi 30 mars 2022, à 9 heures, salle de réunion du SDEM50, à SAINT-LO.

Nombre de délégués : 12

Présents : 12

Votants : 12

Excusés : 0

Etaient présents				N° secteur
Président	Monsieur	Jean-Claude	BRAUD	6
1 ^{er} vice-président	Monsieur	Alain	BRIERE	3
2 ^{ème} vice-président	Monsieur	Lionnel	LEPOURRY	8
3 ^{ème} vice-président	Monsieur	Olivier	NOCQUET	1
4 ^{ème} vice-président	Monsieur	Alain	LECHEVALIER	10
5 ^{ème} vice-président	Monsieur	Jacky	VAYER	5
6 ^{ème} vice-président	Monsieur	Roland	MARESCQ	7
7 ^{ème} vice-président	Madame	Marie-Pierre	FAUVEL	6
8 ^{ème} vice-président	Monsieur	Fabrice	DESPREZ	11
9 ^{ème} vice-président	Monsieur	Jacques	LECOQ	9
10 ^{ème} vice-président	Monsieur	Richard	HERPIN	2
11 ^{ème} vice-président	Monsieur	Daniel	VESVAL	4

Assistaient également :

- Monsieur Pascal DEBOISLOREY, Directeur Général des Services,
- Monsieur Olivier LEVAVASSEUR, Responsable du pôle Ressources Humaines et Assemblée,
- Monsieur John RAULT, Responsable du pôle Commande Publique et Juridique
- Madame Élodie LACROIX, Assistante pôle Commande Publique et Juridique

Monsieur le Président remercie les présents et déclare la séance ouverte à 9 heures 07.

Monsieur Daniel VESVAL est déclaré secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- ▶ **Vie Syndicale**..... 3
 - ▶ Approbation procès-verbal du Bureau du 10 février 2022
 - ▶ Convention Enedis terme I
 - ▶ Procédure de déclassement de parcelle à Virandeville
- ▶ **Conventions et marchés** 5
 - ▶ Groupement de commandes achat gaz propane – avec CD50
 - ▶ Lancement du marché de travaux de la chaufferie de Juvigny les Vallées
 - ▶ Lancement du marché de fourniture de titres restaurants pour les agents du SDEM50
 - ▶ Conventions de partenariats dans le cadre du Manche Électro Tour
- ▶ **Transfert de compétence**..... 10
 - ▶ Transferts IRVE
- ▶ **Energies** 11
 - ▶ Charte Métha'Normandie
- ▶ **Finances** 12
 - ▶ Compte Administratif 2021
 - ▶ Affectation des résultats 2021
 - ▶ Compte de gestion 2021
 - ▶ Budget Primitif 2022
 - ▶ Autorisations Programmes / Crédits de Paiements
 - ▶ Demande de subvention – Parcours cybersécurité
 - ▶ Frais d'inscription au Manche Électro Tour
- ▶ **Informations diverses**..... 25

Vie Syndicale

1. Approbation procès-verbal du Bureau du 10 février 2022

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au procès-verbal de la réunion du bureau du 10 février 2022.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Convention Enedis terme I

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que le SDEM50 et Enedis ont conclu un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité le 7 juillet 2020

Ce dernier prévoit une formule de calcul pour la redevance R2, relative aux investissements, qui intègre le terme « I », correspondant aux dépenses d'investissement réalisées par le syndicat pour mettre en œuvre les dispositions légales relatives à la transition énergétique et qui permettent de différer, ou d'éviter, le renforcement du réseau de distribution.

Afin d'optimiser l'instruction annuelle de la part R2, le SDEM50 et Enedis ont souhaité conclure une convention qui a pour but de créer un référentiel commun et de formaliser le processus de vérification des données.

Il est proposé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer cette convention et d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser le Président à signer cette convention ;*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

3. Procédure de déclassement de parcelle à Virandeville

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY informe les membres du bureau qu'un redécoupage cadastral initié par un projet de lotissement à Virandeville a rendu nécessaire une régularisation parcellaire entre le SDEM50 et la SARL POSEIDON.

Suite au redécoupage, la parcelle appartenant au SDEM50 ne contient pas le transformateur, ce dernier est situé sur la parcelle appartenant au lotisseur, la SARL POSEIDON.

En vertu de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété publique, il est précisé qu'« un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Afin de régulariser la situation, il est proposé aux membres du bureau de déclasser la parcelle appartenant au SDEM50 pour ensuite procéder à un échange de parcelle, à titre gracieux.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver le déclassement de la parcelle appartenant au SDEM50 ;*
- *D'accepter l'échange de la parcelle avec celle appartenant à la SARL POSEIDON ;*
- *D'autoriser M. le Président à signer l'acte administratif d'échange de parcelles et toutes pièces relatives au bon déroulement de cette procédure ;*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

Conventions et marchés

4. Groupement de commandes achat gaz propane avec le CD50

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe les membres du bureau que le Conseil Départemental de la Manche relancera prochainement son accord-cadre de fourniture de gaz propane suivant les besoins des membres du groupement d'achat qu'il coordonne.

Compte tenu des besoins en gaz propane du SDEM50 pour l'appoint et le secours de ses chaufferies non desservies en gaz naturel, on estime un besoin de 10 tonnes par an maximum, il serait intéressant de rejoindre le périmètre de ce groupement afin de bénéficier des économies d'échelle de ce dernier.

Il est proposé aux membres du bureau d'autoriser l'adhésion au groupement du CD50 et d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° BS-2022-06	Groupement de commandes achat de gaz propane avec le CD50 VU le Code général des collectivités territoriales ; VU les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commande ; VU la délibération n° CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche afin de décider de la conclusion d'acte constitutif de groupement d'achat ; CONSIDERANT que la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz propane a pour objet de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics de la Manche ; CONSIDERANT que le Conseil Départemental de la Manche est coordonnateur du groupement ; CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le SDEM50 à intégrer le groupement de commandes institué pour l'achat de gaz propane et ce, pour répondre aux besoins propres en terme de secours et de relais des chaufferies bois ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ; DECIDE : - De l'adhésion du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche au groupement de commandes pour l'achat de gaz propane coordonné par le Conseil Départemental de la Manche
-------------------------------	---

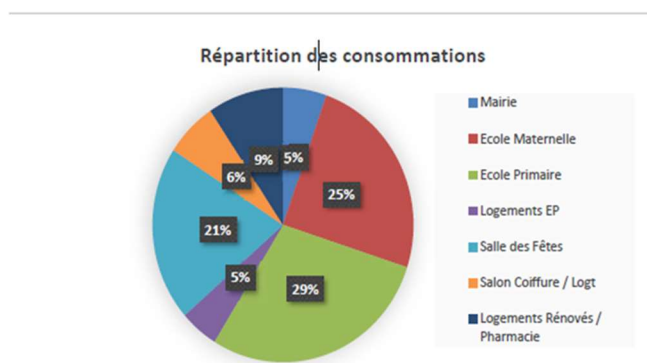
	AUTORISE : - Monsieur le Président à signer la convention Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
--	---

5. Lancement du marché de travaux de la chaufferie de Juvigny les Vallées

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe les membres du bureau que le projet de chaufferie bois à Juvigny les Vallées est estimé à une puissance de 100 kW afin de couvrir 89% des besoins annuels de chaleur des bâtiments desservis :

Désignation	Consommation MWh.u/an
Mairie	21
Ecole Maternelle	98
Ecole Primaire	115
Logements EP	19
Salle des Fêtes	82
Salon Coiffure / Logt	26
Logements Rénovés / Pharmacie	37
Total =	398



Le remplissage du silo sera effectué directement par une benne d'une capacité de 30 m³, avec un réapprovisionnement 2 fois par mois en période hivernale.

L'investissement prévisionnel retenu à l'issue de phase avant-projet définitif est le suivant :

INVESTISSEMENT PRÉVU	APD € HT
BATIMENT + 20% aléas	139 400,00 €
PRODUCTION BOIS ET DISTRIBUTION DE CHALEUR + 20% aléas	117 300,00 €
APPOINT GAZ + 20% aléas	31 500,00 €
RESEAU DE CHALEUR + 20% aléas	113 200,00 €
SOUS-STATION + 20% aléas	94 200,00 €
MOe	54 900,00 €
Frais études	14 520,00 €
Raccordements concessionnaires	8 500,00 €
TOTAL HT	573 520,00 €

Le marché de travaux concernant la construction de la chaufferie sera lancé en procédure adaptée avec un allotissement réduit de par sa nature préfabriquée :

- ▶ Lot1: VRD/Génie Civil (comprend Gros-Œuvre chaufferie et divers)
 - ▶ Estimation : 50 600 € HT
- ▶ Lot2: RC-Réseau de chaleur (terrassements et canalisation acier)
 - ▶ Estimation : 113 200 € HT
- ▶ Lot3: Chauffage/plomberie/clim. (CVC), Chaufferie préfabriquée, métallerie
 - ▶ Estimation : 348 800 € HT

Monsieur BRAUD Apporte l'information que les travaux devraient débuter à la fin de cette année.

Les membres du bureau syndical, décident à l'unanimité :

Délibération n° BS-2022-07	Marché de travaux pour la construction de la chaufferie bois et réseau de chaleur à JUVIGNY-LES-VALLEES VU le Code général des collectivités territoriales ; VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2123-1 ; VU la délibération n° CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche afin de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils européens en matières de travaux ; CONSIDERANT que titulaire de la compétence Réseau et chaleur sur le territoire de la commune de JUVIGNY-LES-VALLEES, le SDEM50 a pour projet de construire une chaufferie-bois d'une puissance de 100kw nécessitant des travaux de voirie et réseaux divers ; CONSIDERANT que le coût d'investissement retenu est de l'ordre de 512 600 € H.T ; CONSIDERANT que la procédure de consultation retenue pour la passation du marché de travaux est la procédure adaptée avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel des Annonces de Marches Publics (BOAMP) ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ; DECIDE :
---------------------------------------	---

	- D'autoriser M. Le Président à lancer la procédure de marché de travaux pour la construction de la chaufferie-bois et du réseau chaleur à JUVIGNY-LES-VALLEES, - D'autoriser M. Le Président à signer toutes les pièces du marché avec les entreprises retenues,
--	---

6. Marché de fourniture de titres restaurants – autorisation de lancement

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD annonce aux membres du bureau que le marché de titres restaurant notifié en 2019 à la société « UP-Le chèque Déjeuner » arrive à son terme. Il convient donc de procéder au renouvellement de ce marché dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ Durée du marché : 1 an, reconductible 3 fois
- ▶ Maximum annuel : 13 000 titres/an (environ 118 000 € TTC/an – valeur faciale d'un titre : 9,14 €)
- ▶ Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert

Il est proposé aux membres du bureau d'autoriser le renouvellement de ce marché selon les caractéristiques précitées et d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser le renouvellement du marché de fourniture de titres restaurant pour les agents du SDEM50 selon la procédure désignée ci-avant ;*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

7. Conventions de partenariat dans le cadre du Manche Électro Tour

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe les membres du bureau de l'organisation de la 3^{ème} édition du « Manche Électro Tour » qui prendra place le 25 juin 2022. L'objectif de la journée est de promouvoir la mobilité durable ainsi que le maillage des bornes de recharge du réseau e-charge50 autour de deux événements : le Rallye au fil de l'eau & le Village de la Mobilité Durable.

Dans le cadre de la réussite de l'évènement, le SDEM50 est amené à signer des conventions de partenariat concernant :

- ▶ La gestion des bornes temporaires le jour J ;
- ▶ La gestion des branchements ENEDIS ;
- ▶ La mise à disposition gratuite des lieux, de matériels ...
- ▶ La réduction tarifaire sur des prestations ;
- ▶ Les recettes.

À ce jour les partenaires du SDEM50 sont la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, ENEDIS, Total & Eiffage, le Conseil Départemental de la Manche, Tendance Ouest et Xlight.

Il est demandé aux membres du bureau syndical d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat relatives au Rallye « Manche Électro Tour » et à inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer les conventions de partenariat relatives au Rallye « Manche Électro Tour » ;*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

Transfert de compétence

8. Transferts IRVE

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe les membres du bureau qu'à ce jour, 268 communes ont transféré leur compétence « création et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ».

Par délibération du Conseil Municipal, les communes ci-dessous ont décidé du transfert de la compétence « IRVE » au SDEM50.

COMMUNE	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
LA CHAISE BAUDOUIN	23/02/2022
BESNEVILLE	18/02/2022
ECAUSSEVILLE	08/01/2022
GEFFOSSES	09/11/2021
LE LOREUR	10/11/2021
HEMEVEZ	26/11/2021
LE MESNIL	22/01/2022
MONTCUIT	23/11/2021
THEREVAL	08/02/2022
ORVAL SUR SIENNE	03/12/2021
OZEVILLE	03/12/2021
QUIBOU	17/11/2021
ST CLEMENT RANCOUDRAY	21/12/2021
ST MICHEL DE MONTJOIE	18/02/2022
ST FLOXEL	09/12/2021
ST PIERRE D'ARTHEGLISE	08/02/2022

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Syndicat.

Monsieur BRAUD complète son propos en précisant qu'il subsiste 130 communes n'ayant pas transféré cette compétence.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence « IRVE » au SDEM50 des communes précitées ;*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

Énergies

9. Charte Métha'Normandie

Rapporteur : Monsieur LECHEVALIER

Monsieur LECHEVALIER rappelle aux membres du bureau que l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation est un enjeu majeur pour le développement cohérent et pérenne de la filière.

Pour répondre à cet enjeu le SDEM50 ainsi que 14 partenaires se sont mobilisés pour la création du projet de charte. Cette dernière a 4 grands principes :

- ▶ L'information des acteurs locaux ;
- ▶ L'inclusion et concertation entre les porteurs de projet et les acteurs locaux ;
- ▶ La formation et professionnalisation des acteurs de la filière ;
- ▶ Le respect de la réglementation et des exigences technique.

L'objectif de cette charte est d'engager les porteurs de projets, les élus locaux et les acteurs régionaux à dialoguer en amont des projets.

La charte « Métha'Normandie » représente un critère d'éco-conditionnalité de l'ADEME pour l'éligibilité aux aides financière, ainsi qu'un critère d'éco-sélectivité pour les aides FEDER.

Il est proposé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer la charte et d'inscrire ce point au prochain comité syndical.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

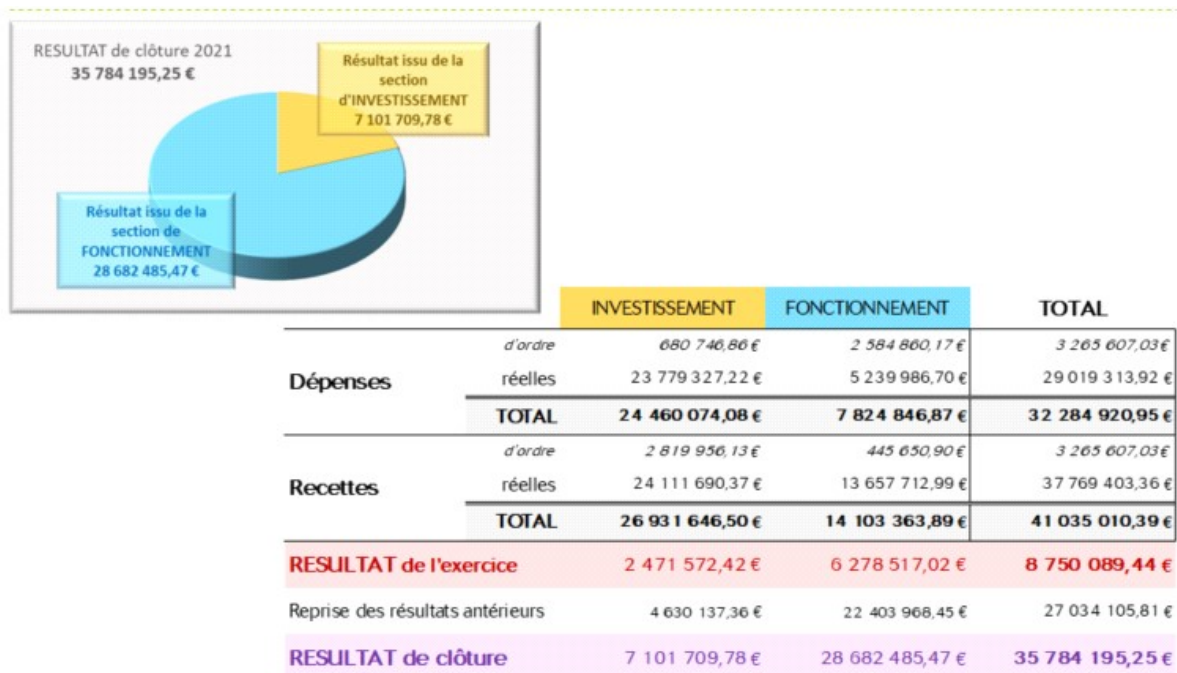
- *D'autoriser M. le Président à signer la charte « Métha'Normandie » ;*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

Finances

10. Compte Administratif 2021

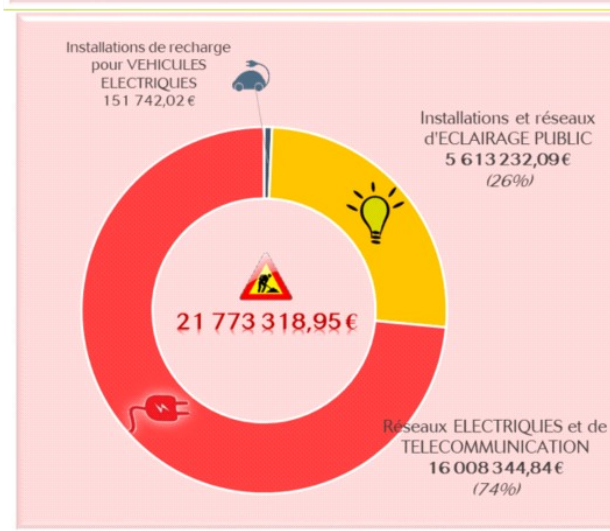
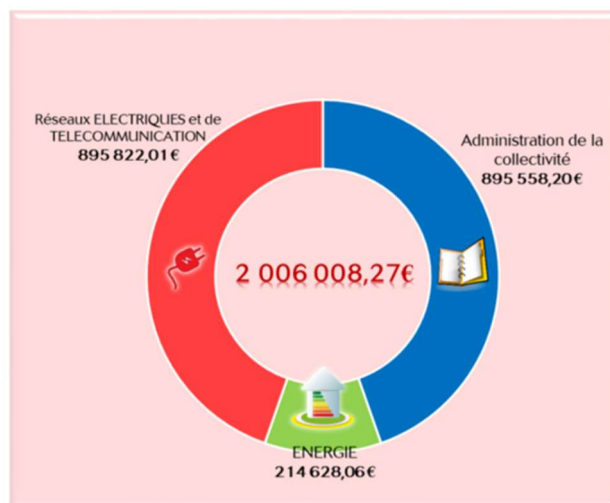
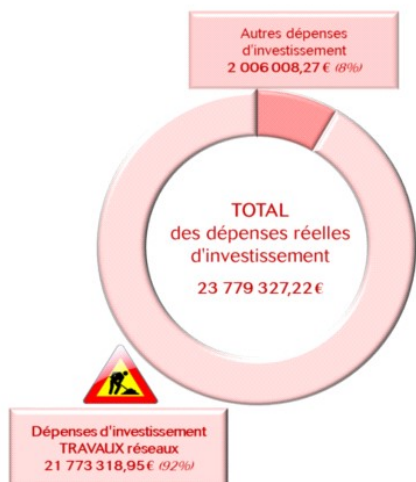
Rapporteur : Monsieur NOCQUET

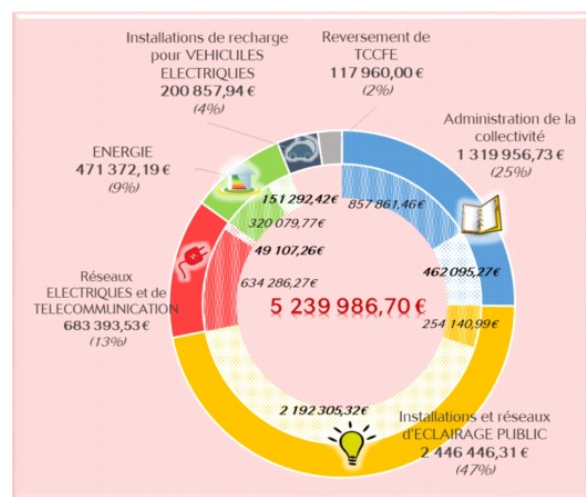
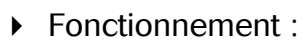
Budget Principal :

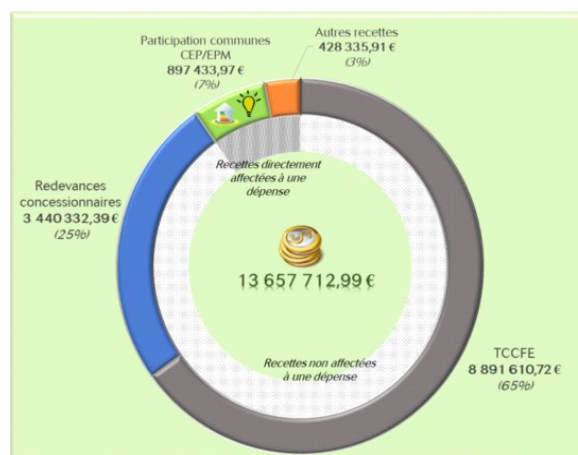


		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	d'ordre	680 746,86 €	2 584 860,17 €	3 265 607,03 €
	réelles	23 779 327,22 €	5 239 986,70 €	29 019 313,92 €
	TOTAL	24 460 074,08 €	7 824 846,87 €	32 284 920,95 €
Recettes	d'ordre	2 819 956,13 €	445 650,90 €	3 265 607,03 €
	réelles	24 111 690,37 €	13 657 712,99 €	37 769 403,36 €
	TOTAL	26 931 646,50 €	14 103 363,89 €	41 035 010,39 €
RESULTAT de l'exercice		2 471 572,42 €	6 278 517,02 €	8 750 089,44 €
Reprise des résultats antérieurs		4 630 137,36 €	22 403 968,45 €	27 034 105,81 €
RESULTAT de clôture		7 101 709,78 €	28 682 485,47 €	35 784 195,25 €

► Investissement :







Budget annexe photovoltaïque :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	d'ordre	3 518,00 €	6 512,00 €	10 030,00 €
	réelles	314 441,96 €	2 141,10 €	316 583,06 €
	TOTAL	317 959,96 €	8 653,10 €	326 613,06 €
Recettes	d'ordre	6 512,00 €	3 518,00 €	10 030,00 €
	réelles	290 616,98 €	42 029,10 €	332 646,08 €
	TOTAL	297 128,98 €	45 547,10 €	342 676,08 €
RESULTAT de l'exercice		-20 830,98 €	36 894,00 €	16 063,02 €
Reprise des résultats antérieurs		140 544,44 €	20 025,17 €	160 569,61 €
RESULTAT de clôture		119 713,46 €	56 919,17 €	176 632,63 €

Budget annexe réseaux de chaleur :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	d'ordre	36 472,41 €	18 863,21 €	55 335,62 €
	réelles	765 775,96 €	27 053,37 €	792 829,33 €
	TOTAL	802 248,37 €	45 916,58 €	848 164,95 €
Recettes	d'ordre	46 965,56 €	8 370,06 €	55 335,62 €
	réelles	621 211,42 €	24 372,31 €	645 583,73 €
	TOTAL	668 176,98 €	32 742,37 €	700 919,35 €
RESULTAT de l'exercice		-134 071,39 €	-13 174,21 €	-147 245,60 €
Reprise des résultats antérieurs		862 269,67 €	8 439,50 €	870 709,17 €
RESULTAT de clôture		728 198,28 €	-4 734,71 €	723 463,57 €

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver le compte administratif de 2021*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

11. Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Budget principal :

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021 :

	<i>Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)</i>	<i>Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP2019, AP2020 et AP2021 /CP2022</i>	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021
DEPENSES engagées	4 543 983,00 €	8 442 200,00 €	12 986 183,00 €
RECETTES engagées	0,00 €	4 582 500,00 €	4 582 500,00 €
SOLDE <i>(recettes - dépenses)</i>	-4 543 983,00 €	-3 859 700,00 €	-8 403 683,00 €

Affectation des RESULTATS 2021

<i>Section Compte</i>	<i>Investissement 001 recette</i>	<i>Investissement 1068 recette</i>	<i>Fonctionnement 002 recette</i>
RESULTAT Investissement	7 101 709,78 €	7 101 709,78 €	
RESULTAT Fonctionnement	28 682 485,47 €	1 301 973,22 €	27 380 512,25 €

8 403 683,00 €

Couverture du besoin de financement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021 et reportées sur 2022

Budget annexe photovoltaïque :

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021 :

	Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)	Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021
DEPENSES engagées	318 782,00 €	0,00 €	318 782,00 €
RECETTES engagées	280 977,20 €	0,00 €	280 977,20 €
SOLDE <i>(recettes - dépenses)</i>	-37 804,80 €	0,00 €	-37 804,80 €

Affectation des RESULTATS 2021

Section Compte		Investissement 001 recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette
RESULTAT Investissement	119 713,46 €	119 713,46 €		
RESULTAT Fonctionnement	56 919,17 €			56 919,17 €

Couverture du besoin de financement de 37 804,80 €, issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021 et reportées sur 2022, par l'excédent de la section d'investissement.

Budget annexe réseaux de chaleur :

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021 :

	Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)	Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021
DEPENSES engagées	1 642 012,92 €	0,00 €	1 642 012,92 €
RECETTES engagées	951 193,10 €	0,00 €	951 193,10 €
SOLDE <i>(recettes - dépenses)</i>	-690 819,82 €	0,00 €	-690 819,82 €

Affectation des RESULTATS 2021

Section Compte		Investissement 001 recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette
RESULTAT Investissement	728 198,28 €	728 198,28 €		
RESULTAT Fonctionnement	-4 734,71 €			-4 734,71 €

Couverture du besoin de financement de 690 819,82 €, issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2021 et reportées sur 2022, par l'excédent de la section d'investissement.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats pour l'année 2021
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical

12. Compte de gestion 2021

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

✓

L'ensemble des montants de dépenses et recettes dont sont issus les résultats ci-après, sont en tous points identiques à ceux issus de la comptabilité du SDEM50



Le Trésor Public des Services du Secteur Local

GED

Etat II-2
Exercice 2021

20500 - SDEM SYND DPTAL ENERGIE MANCHE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	4 202 407,88		2 899 301,90		7 101 709,78
Fonctionnement	22 831 697,93	427 729,48	6 278 517,02		28 682 485,47
TOTAL I	27 034 105,81	427 729,48	9 177 818,92		35 784 195,25
20501-SDEM PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement	140 544,44		-20 830,98		119 713,46
Fonctionnement	20 025,17		36 894,00		56 919,17
Sous-Total	160 569,61		16 063,02		176 632,63
20502-SDEM RESEAUX CHALEUR ET					
Investissement	862 269,67		-134 071,39		728 198,28
Fonctionnement	8 439,50		-13 174,21		-4 734,71
Sous-Total	870 709,17		-147 245,60		723 463,57

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider le compte de gestion 2021*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

13. Budget primitif 2022

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

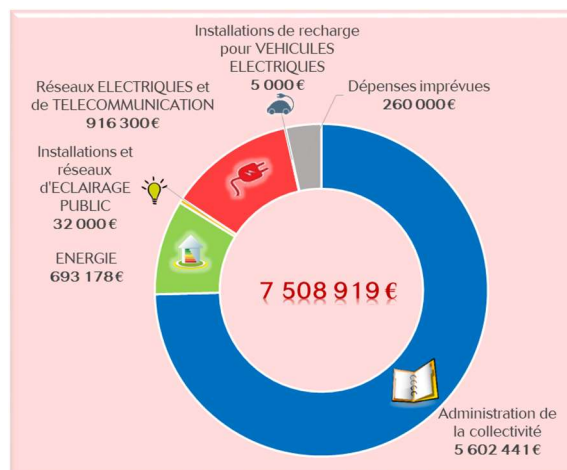
Budget principal :

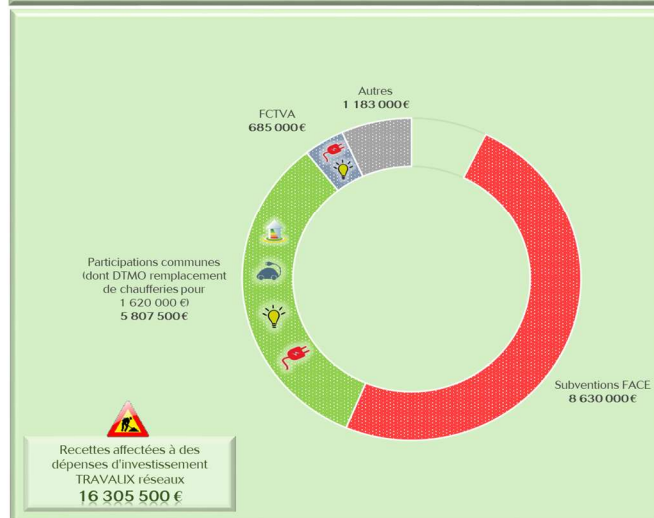
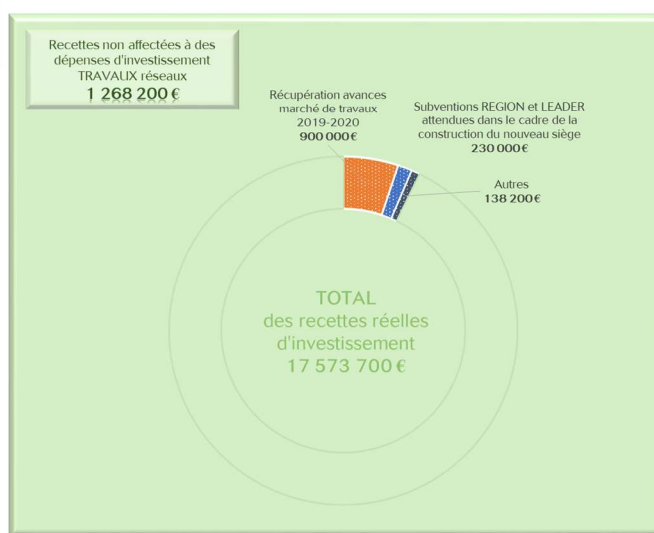
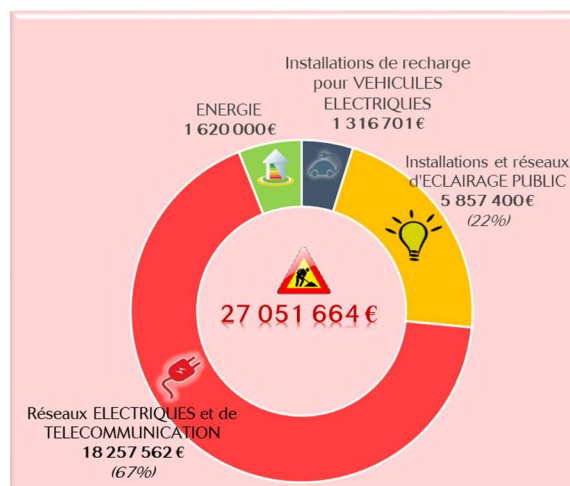
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	d'ordre	1 544 141,10 €	9 229 778,70 €	10 773 919,80 €
	réelles	34 560 583,00 €	7 452 040,00 €	42 012 623,00 €
	TOTAL	36 104 724,10 €	16 681 818,70 €	52 786 542,80 €
Recettes	d'ordre	10 127 341,10 €	646 578,70 €	10 773 919,80 €
	réelles	17 573 700,00 €	13 323 800,00 €	30 897 500,00 €
	TOTAL	27 701 041,10 €	13 970 378,70 €	41 671 419,80 €
	Reprise des résultats antérieurs	8 403 683,00 €	27 380 512,25 €	35 784 195,25 €
	TOTAL	36 104 724,10 €	41 350 890,95 €	77 455 615,05 €
RESULTAT		0,00 €	24 669 072,25 €	24 669 072,25 €

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	d'ordre	1 544 141,10 €	9 229 778,70 €	10 273 919,80 €
	réelles	34 560 583,00 €	7 452 040,00 €	42 012 623,00 €
	TOTAL	36 104 724,10 €	16 681 818,70 €	52 286 542,80 €
Recettes	d'ordre	10 127 341,10 €	646 578,70 €	10 273 919,80 €
	réelles	17 573 700,00 €	13 323 800,00 €	30 897 500,00 €
	TOTAL	27 701 041,10 €	13 970 378,70 €	41 171 419,80 €
	Reprise des résultats antérieurs	8 403 683,00 €	27 380 512,25 €	35 784 195,25 €
	TOTAL	36 104 724,10 €	41 350 890,95 €	76 955 615,05 €
RESULTAT		0,00 €	24 669 072,25 €	24 669 072,25 €

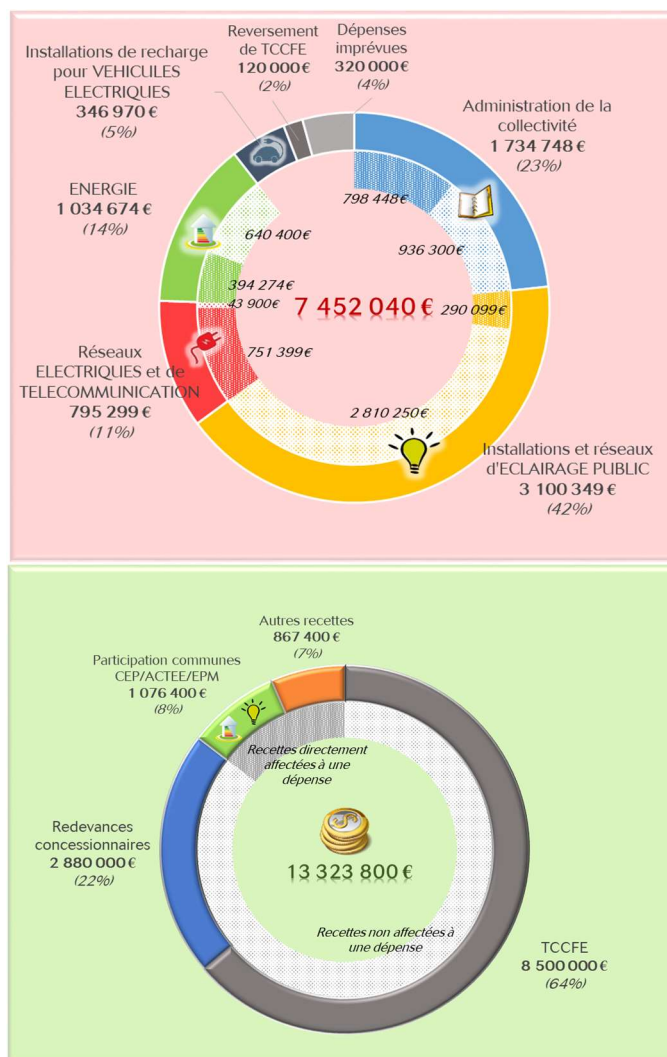
Reste à financer par reprise sur le résultat antérieur = 11 115 123,00 €

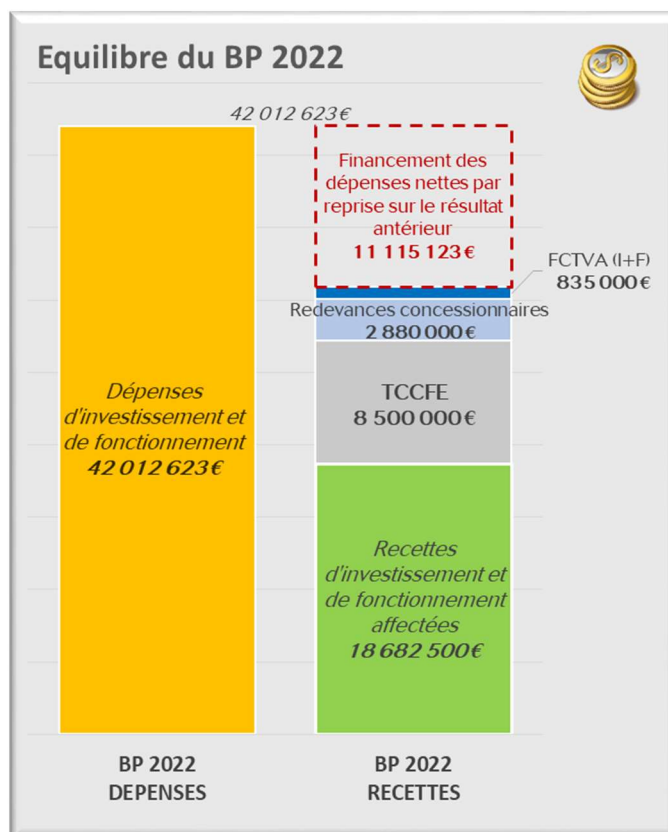
► Investissement :





► Fonctionnement :





Budget annexe photovoltaïque :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	<i>d'ordre</i>	8 500,00 €	112 220,00 €
	<i>réelles</i>	717 210,66 €	15 009,17 €
	TOTAL	725 710,66 €	127 229,17 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	112 220,00 €	8 500,00 €
	<i>réelles</i>	493 777,20 €	61 810,00 €
	TOTAL	605 997,20 €	70 310,00 €
	Reprise des résultats antérieurs	119 713,46 €	56 919,17 €
	TOTAL	725 710,66 €	127 229,17 €
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

PROJETS installations photovoltaïques	TRAVAUX		EXPLOITATION	
	Travaux terminés en 2021 ou antérieur	Prévisionnel travaux en 2022	Vente d'electricité en 2021	Prévisionnel vente d'electricité en 2022
AGON COUTAINVILLE - Salle de tennis	X		X	X
HAMBYE - Logement rue des écoles	X		X	X
JULLOUVILLE - Ecole	X		X	X
PRETOT STE SUZANNE - Salle des fêtes	X		X	X
BRICQ/EN COTENTIN -Atelier technique	X		X	X
BRIX - Halle de stockage	X		X	X
COUTANCES - Gymnase ABC	X		X	X
HAUTEVILLE S/ MER - Centre équestre	X		X	X
LE LOREY - Ecole	X		X	X
QUETTEHOU - Atelier	X		X	X
GOUVILLE SUR MER - Bâtiment communal	X			X
LES MOITIERS-D'ALLONNE - Ecole	X			X
MONTFARVILLE - Salle des fêtes	X			X
CAROLLES - Salle des fêtes	X			X
HEMEVEZ - Gites communaux	X			X
LITHAIRE - Logements communaux	X			X
PIROU - Salle Guillon		X		X
QUETTREVILLE SUR SIENNE		X		X
CONDE SUR VIRE		X		
CHAUSEY		X		
FLEURY		X		
LE GRAND CELLAND - Ancien Presbytère		X		
MORTAIN		X		
REVILLE		X		
ST HILAIRE DU HARCOUET - Complexe		X		
ST JEAN D'ELLE - ST JEAN DES BAISANT		X		
ST JEAN DES CHAMPS		X		
Nombre TOTAL de projets	16	11	10	18
	27			

Budget annexe réseaux de chaleur :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	<i>d'ordre</i>	220 000,00 €	50 000,00 €
	<i>réelles</i>	2 285 191,38 €	85 365,29 €
	TOTAL	2 505 191,38 €	135 365,29 €
Recettes	<i>d'ordre</i>	250 000,00 €	20 000,00 €
	<i>réelles</i>	1 526 993,10 €	120 100,00 €
	TOTAL	1 776 993,10 €	140 100,00 €
	Reprise des résultats antérieurs	728 198,28 €	-4 734,71 €
	TOTAL	2 505 191,38 €	135 365,29 €
RESULTAT		0,00 €	0,00 €

PROJETS réseaux de chaleur avec chaufferie bois	TRAVAUX		EXPLOITATION	
	Travaux terminés en 2021 ou antérieur	Prévisionnel travaux en 2022	Vente de chaleur en 2021	Prévisionnel vente de chaleur en 2022
BUAIS-LES-MONTS	X		X	X
HAMBYE	X		X	X
LESSAY		X		X
ST GERMAIN SUR AY		X		X
TESSY BOCAGE		X		X
COUTANCES		X		
JUVIGNY LES VALLEES		X		
Nombre TOTAL de projets	2	5	2	5
	7			

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver le budget primitif de 2022*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

14. Autorisations Programmes Crédits de Paiements

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Considérant les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2021, ainsi que celles prévues dans le cadre du BP 2022, il est proposé d'ajuster le montant des AP et/ou CP 2018 à 2022 comme suit :

AP 2018

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP									
	Montant Voté le 09/12/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement antérieurs réalisés		Crédits de paiement 2021 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2021 ARRETES		Crédits de paiement 2022 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2022 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2018	19 525 000,00 €	16 270 800,00 €	19 524 960,00 €	16 270 800,00 €	19 525 000,00 €	16 270 800,00 €								
Effacement	8 115 000,00 €	6 762 500,00 €	8 115 000,00 €	6 762 500,00 €	8 115 000,00 €	6 762 500,00 €								
Extension coll	1 040 000,00 €	866 700,00 €	1 040 000,00 €	866 700,00 €	1 040 000,00 €	866 700,00 €								
Extension ind	1 260 000,00 €	1 050 000,00 €	1 260 000,00 €	1 050 000,00 €	1 260 000,00 €	1 050 000,00 €								
Renforcement	3 910 000,00 €	3 258 300,00 €	3 909 960,00 €	3 258 300,00 €	3 910 000,00 €	3 258 300,00 €								
Sécurisation	5 200 000,00 €	4 333 300,00 €	5 199 960,00 €	4 333 300,00 €	5 200 000,00 €	4 333 300,00 €								
AP_FT_2018	2 111 000,00 €		2 111 000,00 €		2 111 000,00 €									
Orange	786 000,00 €		786 000,00 €		786 000,00 €									
SDEM	1 325 000,00 €		1 325 000,00 €		1 325 000,00 €									
AP_EP_2018	3 440 000,00 €		3 421 000,00 €		3 410 000,00 €		30 000,00 €		11 000,00 €					
Efficacité NRU	520 000,00 €		501 000,00 €		490 000,00 €		30 000,00 €		11 000,00 €					
Sécurisation	620 000,00 €		620 000,00 €		620 000,00 €									
Neuf	2 300 000,00 €		2 300 000,00 €		2 300 000,00 €									

AP 2019

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP									
	Montant Voté le 09/12/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement antérieurs réalisés		Crédits de paiement 2021 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2021 ARRETES		Crédits de paiement 2022 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2022 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2019	15 880 000,00 €	13 233 500,00 €	15 776 400,00 €	13 147 000,00 €	15 250 000,00 €	12 708 300,00 €		525 200,00 €		374 000,00 €			64 700,00 €	
Effacement	5 573 600,00 €	4 644 700,00 €	5 535 840,00 €	4 613 200,00 €	5 380 000,00 €	4 483 200,00 €		161 500,00 €		113 000,00 €			17 000,00 €	
Extension coll	1 538 000,00 €	1 281 700,00 €	1 538 040,00 €	1 281 700,00 €	1 410 000,00 €	1 175 000,00 €		106 700,00 €		92 000,00 €			14 700,00 €	
Extension ind	1 970 000,00 €	1 641 700,00 €	1 962 840,00 €	1 635 700,00 €	1 940 000,00 €	1 616 700,00 €		25 000,00 €					19 000,00 €	
Renforcement	2 796 400,00 €	2 330 400,00 €	2 755 680,00 €	2 296 400,00 €	2 680 000,00 €	2 233 400,00 €		97 000,00 €		51 000,00 €			12 000,00 €	
Sécurisation	4 002 000,00 €	3 335 000,00 €	3 984 000,00 €	3 320 000,00 €	3 840 000,00 €	3 200 000,00 €		135 000,00 €		118 000,00 €			2 000,00 €	
AP_FT_2019	1 343 000,00 €		1 340 000,00 €		1 330 000,00 €		13 000,00 €		10 000,00 €					
Orange	457 000,00 €		457 000,00 €		450 000,00 €		7 000,00 €		7 000,00 €					
SDEM	886 000,00 €		883 000,00 €		880 000,00 €		6 000,00 €		3 000,00 €					
AP_EP_2019	5 022 000,00 €		5 010 000,00 €		4 860 000,00 €		162 000,00 €		126 000,00 €				24 000,00 €	
Efficacité NRU	610 000,00 €		609 000,00 €		590 000,00 €		20 000,00 €		19 000,00 €					
Sécurisation	1 510 000,00 €		1 505 000,00 €		1 450 000,00 €		60 000,00 €		32 000,00 €				23 000,00 €	
Neuf	2 902 000,00 €		2 896 000,00 €		2 820 000,00 €		82 000,00 €		75 000,00 €				1 000,00 €	

AP 2020

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP									
	Montant Voté le 09/12/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement antérieurs réalisés		Crédits de paiement 2021 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2021 ARRETES		Crédits de paiement 2022 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2022 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2020	12 744 000,00 €	10 620 000,00 €	12 660 000,00 €	10 550 000,00 €	6 920 000,00 €	5 766 500,00 €		4 733 500,00 €		4 709 000,00 €		120 000,00 €	74 500,00 €	
Effacement	2 955 960,00 €	2 463 300,00 €	2 936 760,00 €	2 447 300,00 €	1 600 000,00 €	1 333 300,00 €		1 100 000,00 €		1 106 000,00 €		30 000,00 €	8 000,00 €	
Extension coll	1 053 960,00 €	878 300,00 €	1 044 360,00 €	870 300,00 €	520 000,00 €	433 300,00 €		445 000,00 €		435 000,00 €			2 000,00 €	
Extension ind	1 522 200,00 €	1 268 500,00 €	1 510 200,00 €	1 258 500,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €		768 500,00 €		757 000,00 €			1 500,00 €	
Renforcement	3 935 880,00 €	3 279 900,00 €	3 922 680,00 €	3 268 900,00 €	2 400 000,00 €	1 999 900,00 €		1 260 000,00 €		1 254 000,00 €		20 000,00 €	15 000,00 €	
Sécurisation	3 276 000,00 €	2 730 000,00 €	3 246 000,00 €	2 705 000,00 €	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €		1 160 000,00 €		1 157 000,00 €		70 000,00 €	48 000,00 €	
AP_FT_2020	785 000,00 €		747 000,00 €		300 000,00 €		470 000,00 €		443 000,00 €		15 000,00 €		4 000,00 €	
Orange	235 000,00 €		205 000,00 €		120 000,00 €		110 000,00 €		81 000,00 €		5 000,00 €		4 000,00 €	
SDEM	550 000,00 €		542 000,00 €		180 000,00 €		360 000,00 €		362 000,00 €		10 000,00 €			
AP_EP_2020	3 510 000,00 €		3 421 000,00 €		950 000,00 €		2 470 000,00 €		2 406 000,00 €		90 000,00 €		65 000,00 €	
Efficacité NRU	380 000,00 €		335 000,00 €		110 000,00 €		220 000,00 €		223 000,00 €		50 000,00 €		2 000,00 €	
Sécurisation	770 000,00 €		740 000,00 €		200 000,00 €		550 000,00 €		540 000,00 €		20 000,00 €			
Neuf	2 360 000,00 €		2 346 000,00 €		640 000,00 €		1 700 000,00 €		1 643 000,00 €		20 000,00 €		63 000,00 €	

AP 2021

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP							
	Montant Voté le 09/12/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement 2021 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2021 ARRETES		Crédits de paiement 2022 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2022 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2021	20 800 040,00 €	17 333 500,00 €	16 480 800,00 €	13 734 000,00 €		8 520 000,00 €		9 064 000,00 €		8 813 500,00 €		4 670 000,00 €
Effacement	5 900 040,00 €	4 916 700,00 €	4 152 000,00 €	3 460 000,00 €		2 450 000,00 €		2 460 000,00 €		2 466 700,00 €		1 000 000,00 €
Extension coll	1 700 000,00 €	1 416 700,00 €	1 365 600,00 €	1 138 000,00 €		620 000,00 €		618 000,00 €		796 700,00 €		520 000,00 €
Extension ind	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €	1 881 600,00 €	1 568 000,00 €		750 000,00 €		768 000,00 €		750 000,00 €		800 000,00 €
Renforcement	5 900 000,00 €	4 916 600,00 €	5 499 600,00 €	4 583 000,00 €		2 900 000,00 €		3 233 000,00 €		2 016 600,00 €		1 350 000,00 €
Sécurisation	5 500 000,00 €	4 583 500,00 €	3 582 000,00 €	2 985 000,00 €		1 800 000,00 €		1 985 000,00 €		2 783 500,00 €		1 000 000,00 €
AP_FT_2021	2 100 000,00 €		1 507 000,00 €		1 150 000,00 €		1 107 000,00 €		950 000,00 €		400 000,00 €	
Orange	800 000,00 €		436 000,00 €		350 000,00 €		336 000,00 €		450 000,00 €		100 000,00 €	
SDEM	1 300 000,00 €		1 071 000,00 €		800 000,00 €		771 000,00 €		500 000,00 €		300 000,00 €	
AP_EP_2021	5 740 000,00 €		6 203 000,00 €		2 900 000,00 €		3 063 000,00 €		2 840 000,00 €		3 140 000,00 €	
Efficacité NRI	480 000,00 €		342 000,00 €		200 000,00 €		122 000,00 €		280 000,00 €		220 000,00 €	
Sécurisation	960 000,00 €		1 130 000,00 €		500 000,00 €		510 000,00 €		460 000,00 €		620 000,00 €	
Rénovation	1 000 000,00 €		1 207 000,00 €		400 000,00 €		407 000,00 €		600 000,00 €		800 000,00 €	
Neuf	3 300 000,00 €		3 524 000,00 €		1 800 000,00 €		2 024 000,00 €		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	

AP 2022

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP							
	Montant Voté le 09/12/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement 2022 votés le 09/12/2021		Crédits de paiement 2022 proposés		Crédits de paiement 2023 proposés			
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2022	20 800 200,00 €	17 333 500,00 €	20 736 000,00 €	17 280 000,00 €		7 500 000,00 €		11 090 800,00 €			6 189 200,00 €	
Effacement	5 900 040,00 €	4 916 700,00 €	5 880 000,00 €	4 900 000,00 €		2 000 000,00 €		3 875 000,00 €			1 025 000,00 €	
Extension coll	1 700 040,00 €	1 416 700,00 €	1 680 000,00 €	1 400 000,00 €		700 000,00 €		963 300,00 €			436 700,00 €	
Extension ind	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €		800 000,00 €		679 500,00 €			820 500,00 €	
Renforcement	5 899 920,00 €	4 916 600,00 €	5 880 000,00 €	4 900 000,00 €		2 000 000,00 €		2 623 000,00 €			2 277 000,00 €	
Sécurisation	5 500 200,00 €	4 583 500,00 €	5 496 000,00 €	4 580 000,00 €		2 000 000,00 €		2 950 000,00 €			1 630 000,00 €	
AP_FT_2022	2 100 000,00 €		2 100 000,00 €		1 200 000,00 €		1 556 000,00 €		544 000,00 €			
Orange	800 000,00 €		800 000,00 €		400 000,00 €		746 000,00 €		54 000,00 €			
SDEM	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €		800 000,00 €		810 000,00 €		490 000,00 €			
AP_EP_2022	5 740 000,00 €		5 740 000,00 €		3 150 000,00 €		2 571 000,00 €		3 169 000,00 €			
Efficacité NRI	480 000,00 €		480 000,00 €		250 000,00 €		358 000,00 €		122 000,00 €			
Sécurisation	960 000,00 €		960 000,00 €		500 000,00 €		137 000,00 €		823 000,00 €			
Rénovation	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €		500 000,00 €		300 000,00 €		700 000,00 €			
Neuf	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €		1 900 000,00 €		1 776 000,00 €		1 524 000,00 €			
24 678 500,00 €							23 660 000,00 €					

TOTAL CP2022 des AP = **23 660 000 €**TOTAL Dépenses d'investissement 2022 hors AP/CP (IRVE et DTMO) = **3 391 664 €**OTAL Dépenses d'investissement 2022 relatives aux TRAVAUX sur les réseaux = **27 051 664 €***Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :*

- D'approuver le montant des AP/CP tel que présenté ci-avant
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical

15. Demande de subvention parcours cybersécurité

Rapporteur : Monsieur RAULT

Sortie de Mme FAUVEL qui donne procuration à M. BRAUD

- ▶ Face à des administrations locales figurant dans le palmarès des structures les plus attaquées par des rançongiciels, l'Etat a demandé à l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) de les accompagner.
- ▶ C'est ainsi que 136 millions d'euros ont été affectés par le plan de relance de 2020 au financement de "parcours cyber".
- ▶ Sur la période 2021-2022, l'agence s'est fixé pour objectif d'accompagner au moins 500 collectivités territoriales, 150 établissements de santé et 50 établissements publics.
- ▶ Conscient de devoir sécuriser son système d'information au regard de la recrudescence de cyberattaques, le SDEM50 s'est positionné auprès de l'ANSSI puis a été audité et pré-sélectionné pour répondre au parcours cybersécurité du plan de relance.
- ▶ Les principaux attendus sont les suivants :
 - ▶ Contrôler et améliorer les actions du prestataire infogérant du SDEM50 (AXIANS) sur les questions de sécurité informatique.
 - ▶ Sécuriser les données collectées et traitées par le SDEM50 dans le cadre de ses compétences et notamment les données nominatives (ressources humaines, fichiers cadastres, diverses réclamations des usagers, utilisateurs des bornes de recharge ...)

Le SDEM fait partie des 30 collectivités et établissements publics normands bénéficiaires du parcours cybersécurité qui se décompose comme suit :

- Un **pré-diagnostic** permettant une première analyse du contexte, du niveau de maturité et des besoins du bénéficiaire. L'objectif est ici de définir le parcours le plus adapté à chaque structure.
- Un premier temps d'accompagnement, contenu sur quatre mois, via un **pack initial** qui comporte une série de prestations standardisées, assurées par un prestataire terrain, qui couvre des actions de sensibilisation ainsi que des audits techniques et organisationnels. Ce pack initial permet l'élaboration d'un plan de sécurisation.
- Enfin, l'activation d'un ou plusieurs **packs relais** permet de mettre en œuvre opérationnellement les mesures de sécurisation du pack initial, via des prestations complémentaires comme l'acquisition et l'installation de matériels, logiciels ou services pertinents.



- ▶ Les prestations d'accompagnement sont réalisées par des prestataires « terrain » agréés par l'ANSSI. Ces derniers pourront être sélectionnés en ayant recours à la centrale d'achat de manche Numérique.
- ▶ L'accompagnement financier au titre du plan de relance est important :
- ▶ Le pack initial est subventionné à hauteur de 100% (40 000 € TTC max) = versement immédiat (1er devis « SDEM » pour 30j. de prestations à hauteur de 27 400 € TTC)
- ▶ Le packs relais est subventionné à hauteur de 70% (70 000 € TTC max) = sous condition d'engagement des travaux des packs relais.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° BS-2022-05	Demande de subventions pour le parcours cyber sécurité VU le Code général des collectivités territoriales ; VU la délibération n° CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche afin de Solliciter les subventions auprès des différents partenaires ; VU le « parcours cyber » proposé par l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au titre du plan de relance ; CONSIDERANT que le Syndicat Départemental d'Energie de la Manche a besoin de sécuriser son système d'information au regard de la recrudescence de cyberattaques ; CONSIDERANT que le Syndicat Départemental d'Energie de la Manche a été présélectionné pour répondre au parcours cyber sécurité du plan de relance ; CONSIDERANT que l'accompagnement financier au titre du plan de relance est intéressant avec un pack initial subventionné dans son entièreté et un pack relais subventionné à hauteur de 70% ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ; DECIDE : -D'engager la procédure de sollicitation des subventions auprès de l'ANSSI au titre du parcours cyber sécurité pour la mise en œuvre des audits et des actions de sécurisation des systèmes d'informations du SDEM50 ; AUTORISE : - Monsieur le Président à signer tout pièce utile aux demandes de subvention pour l'opération de construction du nouveau siège du SDEM50.
---------------------------------------	--

16. Frais d'inscription au Manche Électro Tour

Rapporteur : Monsieur BRAUD

- ▶ De déterminer les modes de paiement, suite à la suppression de la régie e-charge50 :
 - ▶ Par chèque, à l'ordre du Trésor Public
 - ▶ Par virement bancaire*(Suppression de la possibilité de payer en numéraire)*
- ▶ D'accorder une réduction de 50% sur les frais d'inscription pour les abonnés au réseau e-charge50
- ▶ De prévoir le remboursement des frais d'inscription en cas de désistement de tout ou partie de l'équipage (uniquement jusqu'au 25 mai 2022)
- ▶ De fixer la gratuité de la participation et de l'entrée au Village de la mobilité à Cherbourg en Cotentin
- ▶ D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical

- ▶ De déterminer les modes de paiement, suite à la suppression de la régie e-charge50 :
 - ▶ Par chèque, à l'ordre du Trésor Public
 - ▶ Par virement bancaire*(Suppression de la possibilité de payer en numéraire)*
- ▶ D'accorder une réduction de 50% sur les frais d'inscription pour les abonnés au réseau e-charge50
- ▶ De prévoir le remboursement des frais d'inscription en cas de désistement de tout ou partie de l'équipage (uniquement jusqu'au 25 mai 2022)
- ▶ De fixer la gratuité de la participation et de l'entrée au Village de la mobilité à Cherbourg en Cotentin
- ▶ D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver la gestion des frais d'inscription présentée ci-dessus ;*
- *D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical*

Informations diverses

DP_2022_09_Signature_marché_ASTRE Services 	25/01/2022
DP_2022_10_CEP_Adhésion_BARENTON 	21/02/2022
DP_2022_11_Signature_marché_Stockage et gestion externalisée du SDEM50.doc 	22/03/2022
DP_2022_12_Signature_marché_Création, conception et réalisation des vidéos SDEM50.docx	22/03/2022

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 30.

Le Procès-Verbal de la séance du Bureau Syndical du 10 février 2022 a été arrêté lors de la séance du 30 mars 2022 après approbation des élus.

LE PRÉSIDENT

Jean-Claude BRAUD



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Daniel VESVAL

